



Boundless |

Sans limites



RAPPORT FINANCIER 2015

ARMÉE DU SALUT SUISSE, BERNE
(CONSOLIDÉ SELON SWISS GAAP RPC)

armedusalut.ch

TABLE DES MATIÈRES

Bilan consolidé	4
Compte d'exploitation consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
Tableau sur la variation du capital consolidé	6
Annexe aux comptes annuels	7
1. Principes appliqués en matière d'établissement des comptes	7
2. Explications relatives au bilan	10
3. Explications relatives au compte d'exploitation	12
4. Autres informations	14
Rapport de l'organe de révision	15

BILAN CONSOLIDÉ

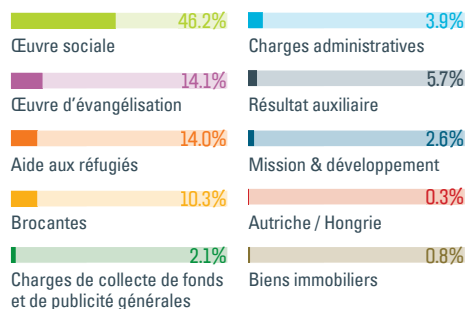
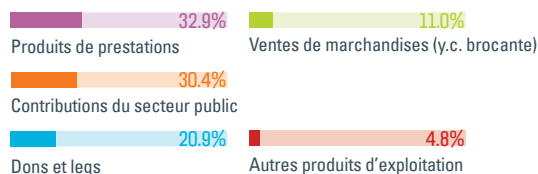
au 31 décembre

	Remarque	2015 KCHF	2014 KCHF
ACTIF			
Liquidités	2.1	45'009	39'836
Créances résultant de livraisons et de prestations		5'296	4'609
Autres créances à court terme	2.2	7'008	10'630
Stocks		1'238	983
Comptes de régularisation actifs	2.3	7'857	4'165
Actif circulant		66'408	60'223
Immobilisations financières	2.4	239'012	239'663
Immobilisations corporelles	2.5	231'831	229'158
Immobilisations incorporelles	2.5	236	300
Actif immobilisé		471'079	469'121
TOTAL ACTIF		537'487	529'344
PASSIF			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	2.6	6'650	6'529
Autres dettes à court terme	2.7	14'923	15'987
Comptes de régularisation passifs	2.8	6'720	9'343
Engagements à court terme		28'293	31'859
Dettes financières à long terme	2.9	8'600	8'700
Contributions des pouvoirs publics – Immobilier	2.10	17'706	19'228
Engagements à long terme		26'306	27'928
Fonds affectés		169'084	178'768
Fonds de dotation – Immobilier		143'714	137'826
Capital des fonds		312'798	316'594
Capital de base / capital de fondation		316	316
Capital lié		133'221	120'236
Capital libre		36'553	32'411
Résultat de l'exercice		0	0
Capital de l'organisation		170'090	152'963
TOTAL PASSIF		537'487	529'344

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Remarque	2015 KCHF	2014 KCHF
Dons	3.1	28'274	27'589
Héritages/legs	3.2	12'820	15'960
Donations reçues		41'094	43'549
Contributions du secteur public	3.3	59'747	52'622
Produits de prestations de service	3.4	64'348	62'099
Ventes de marchandises	3.5	21'625	21'108
Autres produits d'exploitation	3.6	9'416	7'834
Produits des livraisons et prestations		95'389	91'041
Produits d'exploitation		196'230	187'212
Contributions et donations versées	3.7	-19'335	-16'347
Charges de personnel	3.7	-112'870	-107'221
Charges d'exploitation	3.7	-42'934	-43'913
Amortissements	3.7	-10'004	-10'229
Charges d'exploitation	3.7	-185'143	-177'710
Résultat d'exploitation		11'087	9'502
Résultat financier	3.8	1'820	6'717
Résultat avant variation du capital des fonds		12'907	16'219
Variation du capital des fonds	3.9	4'220	-16'095
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		17'127	124
Variation du capital lié	3.10	-12'985	3'153
Variation du capital libre	3.11	-4'142	-3'277
Résultat annuel (après allocations au capital de l'organisation)		0	0



Remarques concernant les graphiques

Produits d'exploitation: produits d'exploitation selon le genre de produits

Charges d'exploitation: charges exploitation selon les activités

Résultat auxiliaire: résultat provenant du résultat financier, des mouvements de capitaux et de fonds. La présentation des valeurs brutes se trouve dans l'annexe sous les commentaires 3.8 à 3.11.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	2015 KCHF	2014 KCHF
-/+ Résultat avant variation du capital des fonds	12'907	16'219
+ Amortissements	10'004	10'229
- Dissolution des contributions des pouvoirs publics à des investissements	-1'547	-1'603
+ Charges d'intérêt des fonds	424	474
-/+ Bénéfice net / perte nette sur les ventes d'immobilisations	-1'131	-57
-/+ Bénéfice net / perte nette sur les immobilisations financières et les titres	398	-5'255
-/+ Augmentation / diminution des créances	2'935	-73
-/+ Augmentation / diminution des stocks	-255	-182
-/+ Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	-3'692	-298
+/- Augmentation / diminution des dettes à court terme	-943	-3'424
+/- Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	-2'623	351
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	16'477	16'381
- Investissements dans des immobilisations corporelles	-12'853	-9'073
+ Désinvestissements d'immobilisations corporelles	1'464	2'342
- Investissements dans des immobilisations financières	-72'291	-48'498
+ Désinvestissements d'immobilisations financières	72'544	26'456
- Investissements dans des immobilisations incorporelles	-93	-366
+ Désinvestissements d'immobilisations incorporelles	0	61
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-11'229	-29'078
+/- Augmentation / diminution des dettes financières à long terme	-100	-325
+ Contributions des pouvoirs publics à des investissements	25	399
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-75	74
Variation des liquidités	5'173	-12'623
Etat des liquidités au 1.1.	39'836	52'459
Etat des liquidités au 31.12.	45'009	39'836
Justification variation des liquidités	5'173	-12'623

Remarques concernant le tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux de trésorerie retrace l'évolution des liquidités, en distinguant les facteurs activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Les investissements et désinvestissements en immobilisations financières ont été présentés à leur valeur brute. Le résultat sans influence monétaire des immobilisations financières a été ajusté dans les flux financiers provenant de l'activité d'exploitation.

TABLEAU SUR LA VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ
2015

	Etat 1.1.	Augmen- tation	Diminu- tion	Transfert	Variation avant intérêts	Intérêts	Etat 31.12.
	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Fonds Œuvre sociale	63'631	3'898	-3'577	-1'897	-1'576	122	62'177
Fonds Œuvre d'évangélisation	55'725	3'155	-1'615	-5'969	-4'429	249	51'545
Fonds Mission & développement	10'231	904	-2'398	0	-1'494	10	8'747
Fonds Brocante	990	1'742	-1'681	-250	-189	1	802
Fonds projets – général	18'193	0	-634	-977	-1'611	17	16'599
Fonds projets – régions	22'947	2'730	-1'060	-1'075	595	22	23'564
Autres fonds	7'051	321	-1'681	-44	-1'404	3	5'650
Total fonds affectés	a 178'768	12'750	-12'646	-10'212	-10'108	424	169'084
Fonds de dotation – Immobilier	b 137'826	0	-4'324	10'212	5'888	0	143'714
TOTAL CAPITAL DES FONDS	316'594	12'750	-16'970	0	-4'220	424	312'798
Capital de la fondation / capital de base	316	0	0	0	0	0	316
Capital lié activités	c 70'622	4'334	-1'351	0	2'983	0	73'605
Réserve de fluctuation de valeur	d 20'421	0	0	-3'710	-3'710	0	16'711
Frais d'entretien – Immobilier	e 26'319	3'790	0	0	3'790	0	30'109
Risques d'assurance	f 2'874	66	-264	0	-198	0	2'676
Projets généraux	g 0	6'498	-88	3'710	10'120	0	10'120
Total capital lié	120'236	14'688	-1'703	0	12'985	0	133'221
Capital libre	h 32'411	4'564	-422	0	4'142	0	36'553
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	152'963	19'252	-2'125	0	17'127	0	170'090

Remarques sur le tableau sur la variation du capital

- a) Les fonds affectés sont rémunérés en fonction du taux de renchérissement prévu par l'Office fédéral de la statistique au 30 novembre. Celui-ci se montait à -1,1 % pour l'exercice sous revue (année précédente 0,1 %). En cas de prévision de taux négatif, les fonds sont rémunérés au taux minimal de 0,1% (année précédente 0,1%). Les charges d'intérêt sont débitées du revenu financier net.
- b) Le fonds de dotation immobilier est une catégorie spéciale de fonds affectés. Il concerne des dons et héritages octroyés pour financer des projets immobiliers. Les transferts de fonds montrent l'octroi de fonds affectés pour le financement de projets immobiliers réalisés lors de l'exercice sous revue. Le fonds de dotation immobilier est dissout sur toute la durée d'utilisation de l'immeuble avec effet sur le résultat. Aucun intérêt n'est versé sur ce fonds étant donné qu'il a déjà été affecté à son objectif.
- c) Le « capital lié activités » contient principalement les fonds générés par les institutions, les Postes et l'aide aux réfugiés. Ce capital est affecté exclusivement à leurs activités.
- d) Le capital lié réserve de fluctuation de valeur sert à amortir les risques de fluctuation de la valeur du portefeuille des titres. Le transfert de fonds permet un ajustement sur les objectifs visés pour la réserve de fluctuation.
- e) Le capital lié frais d'entretien – Immobilier est affecté à l'entretien courant des immeubles.
- f) Le capital lié risques d'assurance est affecté à la couverture des risques d'assurances internes.
- g) Le capital projets généraux est principalement alimenté par des héritages sans affectation et est affecté aux différentes activités conformément au Règlement sur les héritages.
- h) Le capital libre constitue, avec le capital de la fondation, le capital propre de l'Armée du Salut Suisse au sens strict du terme.

TABLEAU SUR LA VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ
2014

	Etat 1.1.	Augmen- tation	Diminu- tion	Transfert	Variation avant intérêts	Intérêts	Etat 31.12.
	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Fonds Œuvre sociale	59'945	6'376	-2'723	-100	3'553	133	63'631
Fonds Œuvre d'évangélisation	51'072	9'022	-1'912	-2'752	4'358	295	55'725
Fonds Mission & développement	11'186	897	-1'863	0	-966	11	10'231
Fonds Brocante	2'200	1'377	-2'539	-50	-1'212	2	990
Fonds projets – général	11'763	8'019	-1'074	-526	6'419	11	18'193
Fonds projets – régions	19'923	5'733	-1'222	-1'505	3'006	18	22'947
Autres fonds	6'581	813	-493	146	466	4	7'051
Total fonds affectés	a 162'670	32'237	-11'826	-4'787	15'624	474	178'768
Fonds de dotation – Immobilier	b 137'355	0	-4'316	4'787	471	0	137'826
TOTAL CAPITAL DES FONDS	300'025	32'237	-16'142	0	16'095	474	316'594
Capital de la fondation / capital de base	316	0	0	0	0	0	316
Capital lié activités	c 71'631	2'044	-3'053	0	-1'009	0	70'622
Réserve de fluctuation de valeur	d 25'421	0	-5'000	0	-5'000	0	20'421
Frais d'entretien – Immobilier	e 23'116	3'840	-637	0	3'203	0	26'319
Risques d'assurance	f 3'221	44	-391	0	-347	0	2'874
Total capital lié	123'389	5'928	-9'081	0	-3'153	0	120'236
Capital libre	h 29'134	3'277	0	0	3'277	0	32'411
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	152'839	9'205	-9'081	0	124	0	152'963

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

1. PRINCIPES APPLIQUÉS EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

1.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les comptes annuels consolidés de l'Armée du Salut Suisse se fondent sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 des sociétés du groupe, qui sont établis selon des directives uniformes. La comptabilité de l'Armée du Salut Suisse est tenue conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Organisation à but non lucratif au sens des Swiss GAAP RPC, l'Armée du Salut Suisse est soumise en particulier à la norme Swiss GAAP RPC 21, remaniée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Aux fins de comparaison, les données de l'exercice précédent ont été adaptées aux nouvelles dispositions de la recommandation relative à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC 21. Les comptes consolidés de l'exercice précédent adoptés par le Conseil de fondation sont déterminants sur le plan juridique. Le compte d'exploitation est présenté selon le principe de l'affectation des charges par nature. Les comptes annuels consolidés se fondent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true and fair view).

1.2. ACTIVITÉS DE L'ARMÉE DU SALUT

L'Armée du Salut est un mouvement international luttant contre la misère et les inégalités dans le monde. La foi chrétienne constitue le fondement et la motivation de son action. Elle accompagne des personnes de tous âges qui sont dans le besoin ou qui aspirent à la guérison complète, indépendamment de leur origine sociale ou culturelle.

LES ACTIVITÉS DE L'ARMÉE DU SALUT SUISSE COMPRENNENT LES TÂCHES SUIVANTES:

ŒUVRE D'ÉVANGÉLISATION

- 3 Divisions (directions régionales, suivi de projets)
- 56 Postes (paroisses locales disposant d'un mandat socio-diaconal) y compris le projet Luzernerland
- 24 Projets sociaux (Bureaux sociaux, Services des visites, Foyers de passage, Centres de quartier, Repas communautaires)
- Travail parmi les enfants et les jeunes
- Domaine d'activité « Société & Famille »
- Service des prisons
- Service des recherches
- Centre de formation

ŒUVRE SOCIALE

- 3 Régions (directions régionales, suivi de projets)
- 8 foyers pour personnes handicapées, 5 ateliers pour personnes handicapées, 4 foyers pour hommes ou pour femmes, 5 foyers de passage, 4 établissements médico-sociaux, 2 crèches, 3 foyers pour enfants, 1 foyer pour enfants et jeunes handicapés, 1 foyer pour jeunes femmes, 1 maisons d'hôte

- Structure de « Logement accompagné » sur 3 sites
- TravailPlus (insertion professionnelle sur 4 sites)
- Aide et soins psychiatriques à domicile

AIDE AUX RÉFUGIÉS

- Lernpunkt (Cours de langue sur 3 sites)
- 1 Service pour l'hébergement de réfugiés reconnus
- 16 Centres d'accueil temporaire
- 3 Coordinations intercommunales pour l'accueil de demandeurs d'asile
- 1 Service immobilier

BROCANTE

- 22 Brocantes
- 4 Centres de tri (centres de distribution, services de ramassage et tri de vêtements)
- 1 Centrale d'appel (dispo-center)

MISSION & DÉVELOPPEMENT

Cette activité comprend le suivi des projets et la contribution financière de l'Armée du Salut Suisse dans les pays du Sud. Avec différents partenaires, celle-ci soutient des projets d'aide au développement, surtout dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de la formation. Mission & Développement publie son propre rapport annuel circonstancié.

AUTRICHE ET HONGRIE

2 Directions régionales et suivi de projets, 11 établissements sociaux et 7 Postes. Le Quartier Général international de l'Armée du Salut à Londres a confié à l'Armée du Salut Suisse le suivi du travail de l'Armée du Salut en Autriche et en Hongrie. Les charges pour les projets figurant aux comptes correspondent à la contribution aux projets versée par la Suisse.

BIENS IMMOBILIERS

Les immeubles de l'Armée du Salut Suisse sont affectés pour l'essentiel à des buts d'exploitation. Les charges d'immeubles sont comptabilisées comme charges des projets au prorata de l'utilisation que ceux-ci en font. Les locaux loués à des tiers, dans les immeubles à affectation mixte, sont mentionnés dans l'activité Immobilier.

1.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne, dans le but de présenter le capital d'organisation comme si le groupe était une seule et même entreprise. Les entreprises de l'Armée du Salut rentrant dans le périmètre de consolidation n'ont pas de plus-value ou de moins-value lors de la première consolidation.

Dirigées de façon uniforme par l'organe suprême de l'Armée du Salut en Suisse, les institutions de l'Armée du Salut sont incluses dans le périmètre de consolidation dès le jour de l'acquisition ou de la constitution. À cette date, les actifs et les passifs sont évalués selon des principes appliqués à l'ensemble du groupe.

LA CONSOLIDATION SE FAIT SELON LA MÉTHODE SUIVANTE:

- Les entités juridiques dans lesquelles l'Armée du Salut détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote et/ou dont elle assure la direction et détient le contrôle sont entièrement consolidées. Les actifs et les passifs, les produits et les charges sont ainsi consolidés à 100 % dans les comptes annuels. Les créances, dettes, produits et charges internes sont compensés.

1.4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Siège	Capital (KCHF)	Participation
Fondation Armée du Salut Suisse	Berne	316	a
Société coopérative Armée du Salut Œuvre sociale	Berne	4'224	a
FONDATION MARGUERITE ATLAS	Genève	2'800	b
Fondation Prébarreau Carnal	Bôle	2'423	b
Fondation Résidence Amitié	Genève	327	b
Fondation von Speyr-Boelger	Bâle	1'518	b

Le périmètre de consolidation de l'année sous revue reste identique à celui de l'exercice précédent.

- Ces entreprises sont soumises à la direction unique du Conseil stratégique de l'Armée du Salut Suisse et sont entièrement consolidées.
- Ces fondations sont sous l'influence prépondérante (via le Conseil de fondation) de la Direction de l'Armée du Salut Suisse et sont entièrement consolidées.

1.5. PRINCIPES ESSENTIELS D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET D'ÉVALUATION

La présentation des comptes consolidés se fonde en principe sur les coûts d'acquisition ou de fabrication ou, si celle-ci est inférieure, sur la valeur vénale (principe de la valeur minimale). Le principe de l'estimation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Les principes essentiels d'établissement du bilan et d'évaluation sont expliqués ci-dessous.

1.5.1. LIQUIDITÉS

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale et comprennent l'avoir en caisse, l'avoir en banque et les placements bancaires à court terme dont la durée restante est de 90 jours au plus.

1.5.2. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS, AUTRES CRÉANCES À COURT TERME ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

Les créances résultant de livraisons et de prestations, les autres créances à court terme et les comptes de régularisation actifs découlant de l'activité ordinaire ayant une durée résiduelle d'un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les risques de défaillance sont pris en compte par des correctifs de valeur individuels et forfaitaires. Des correctifs de valeur forfaitaires sont constitués pour les postes dont la valeur n'a

pas déjà été corrigée. Ils se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le risque de défaillance augmente avec le retard de paiement de la créance.

1.5.3. STOCKS

Les marchandises et autres stocks sont évalués au prix de revient ou au prix de marché net, si celui-ci est inférieur. Les escomptes sont traités comme des réductions de la valeur d'achat.

1.5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières contiennent les titres détenus aux fins de placement à long terme, les prêts à long terme et les réserves de cotisations d'employeur. Les titres sont évalués à leur valeur du marché. Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale. Les risques de défaillance sont pris en compte par des correctifs de valeur individuels et forfaitaires. Les réserves de cotisations d'employeur sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

C'est le Conseil stratégique qui établit la stratégie de placement. La réserve de fluctuation de valeur minimum nécessaire, qui doit être fixée en même temps que la stratégie, est calculée selon la méthode «Value at Risk». Afin de pouvoir surmonter autant que possible les effets d'une crise sévère ou d'une période négative prolongée traversée par les marchés financiers sans que la couverture ne soit temporairement insuffisante, le Conseil stratégique a décidé que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur devait être équivalente à 1,5 fois la réserve de fluctuation de valeur minimale nécessaire. De cette manière, pour la stratégie de placement choisie, on obtient une valeur cible de 5,2 % des liquidités et des titres (année précédente 3,9 %).

1.5.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leurs coûts d'acquisition, après déduction des amortissements nécessaires. L'amortissement se fait de façon linéaire sur la durée d'utilisation définie. Les immeubles donnés à l'Armée du Salut sont portés au bilan à leur valeur vénale au moment de l'inscription au registre foncier, estimée avec prudence, puis amortis de façon ordinaire à compter de cette date. Les intérêts débiteurs dus sur la construction d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme charges dans l'exercice où ils sont exigibles. Les contributions aux investissements reçues des pouvoirs publics ne sont pas imputées aux actifs immobilisés, mais comptabilisées comme dettes à long terme (contributions des pouvoirs publics – Immobilier) et dissoutes sur la durée d'utilisation des biens immobiliers. La durée estimée d'utilisation des immobilisations est la suivante :

Biens	Durée d'utilisation définie
Terrains et immobilisations en construction	Amortissement uniquement en cas de dépréciation
Bâtiments	
Immeubles d'habitation	50 ans
Locaux communautaires (Postes)	50 ans
Foyers d'habitation, maisons d'hôtes, brocantes	40 ans
Systèmes de communication	4 ans
Équipements d'exploitation	
– Équipements fixes	8 ans
– Mobilier	8 ans
– Véhicules utilitaires	8 ans
– Véhicules de tourisme	5 ans
Immobilisations incorporelles	4 ans

1.5.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan lorsqu'elles sont clairement identifiables, que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable et qu'elles procurent un avantage mesurable sur plusieurs années à l'entreprise. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition, après déduction des amortissements et correctifs de valeur nécessaires. La durée d'utilisation des logiciels informatiques est de 4 ans.

1.5.7. DÉPRÉCIATIONS (IMPAIRMENT)

La valeur intrinsèque des actifs à long terme est évaluée à chaque date de clôture du bilan. S'il existe des indices de dépréciation, un calcul de la valeur réalisable est effectué (impairment test). Si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, on effectue une adaptation avec effet sur le résultat par le biais d'amortissements extraordinaires.

1.5.8. DETTES À COURT ET LONG TERMES

Les dettes résultant de livraisons et de prestations, les autres dettes à court terme, les comptes de régularisation passifs, les dettes financières à long terme et les contributions des pouvoirs publics Immobilier sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les contributions de la Confédération, des cantons et des communes à des investissements pour des projets immobiliers sont dissoutes sur la durée convenue de leur affectation. À défaut, les contributions sont dissoutes conformément à la durée d'amortissement ou d'utilisation.

1.5.9. CAPITAL DES FONDS

Les fonds affectés découlent soit de la volonté explicite du donateur, soit des circonstances de la donation qui impliquent une affectation par le donateur.

1.5.10. CAPITAL DE L'ORGANISATION

Le capital de l'organisation englobe les fonds utilisables dans le cadre de l'objectif de la fondation. Les capitaux auxquels l'Armée du Salut Suisse impose elle-même une affectation sont comptabilisés comme capital lié dans le capital de l'organisation.

1.5.11. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les employés et anciens employés perçoivent différentes prestations de prévoyance du personnel ou rentes de vieillesse, conformes aux dispositions légales. L'Armée du Salut Suisse est affiliée à la Fondation de prévoyance Armée du Salut Suisse et ne supporte pas elle-même de risques. Cette institution de prévoyance est financée par des cotisations de l'employeur et des employés. Les répercussions économiques de l'institution de prévoyance sur l'Armée du Salut Suisse sont estimées chaque année. Un avantage économique est inscrit à l'actif lorsqu'il est autorisé et envisagé d'utiliser l'excédent de couverture de l'institution de prévoyance pour les futures charges de prévoyance de l'Armée du Salut Suisse. Un engagement découlant des institutions de prévoyance est inscrit au passif lorsque les conditions de constitution d'une provision sont remplies. Les réserves de cotisation de l'employeur sont enregistrées à l'actif (« Immobilisations financières »). Les modifications de l'avantage ou de l'engagement économique sont comptabilisées avec effet sur le résultat dans les charges du personnel, au même titre que les cotisations de la période.

1.5.12. DEVICES ÉTRANGÈRES

La conversion de positions en devises étrangères se fait selon la méthode du cours du jour. Les actifs et les dettes sont calculés au cours du jour de la clôture du bilan. Les transactions en devises étrangères sont calculées au cours du jour de la transaction. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des devises étrangères vont dans le résultat financier.

1.5.13. COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation consolidé est structuré selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont séparés selon le principe du produit brut. Les produits nets des livraisons et prestations (contributions du secteur public, produits de prestations de service, ventes de marchandises et autres produits d'exploitation) sont enregistrés dans la période au cours de laquelle la prestation est fournie, quand le montant des recettes et des coûts peut être déterminé de manière fiable et qu'il est vraisemblable que l'Armée du Salut en retire un avantage économique. Les produits de prestations de service s'entendent après déduction des notes de crédit, des déductions sur le chiffre d'affaires et des impôts sur le chiffre d'affaires.

DONATIONS REÇUES

Le produit des dons et héritages est comptabilisé à la date d'entrée du paiement. La comptabilisation du produit des biens immobiliers hérités s'effectue à la date d'inscription au registre foncier.

Les héritages et legs affectés ainsi que leurs produits sont versés aux fonds affectés respectifs de l'Armée du Salut Suisse. Jusqu'en 2014, les héritages liés aux objectifs généraux de l'Armée du Salut ont été affectés au capital des fonds (Projets – général). À dater du 1er janvier 2015, ils sont affectés au capital de l'organisation (Capital lié – Projets généraux).

2. EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN AU 31.12. (EN KCHF)

2.1. LIQUIDITÉS

	2015	2014
Liquidités	45'009	39'836
Total des liquidités	45'009	39'836

Les liquidités englobent des fonds affectés pour un montant de KCHF 747 (exercice précédent KCHF 726). Leur utilisation est affectée.

2.2. AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

	2015	2014
Autres créances à court terme envers des tiers	1'513	1'662
Autres créances à court terme envers la Confédération, les cantons et les communes	4'697	8'968
Autres créances à court terme envers des parties liées	798	0
Total autres créances à court terme	7'008	10'630

La baisse des autres créances à court terme envers la Confédération, les cantons et les communes résulte notamment de l'activité d'aide aux réfugiés. Au cours de l'exercice précédent, le canton de Berne a effectué un paiement seulement l'année suivante pour des prestations fournies.

2.3. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

	2015	2014
Créances résultant de frais de chauffage et d'exploitation – Immobilier	1'351	1'534
Autres comptes de régularisation actifs	6'506	2'631
Total comptes de régularisation actifs	7'857	4'165

L'augmentation des autres comptes de régularisation actifs résulte principalement des paiements anticipés de primes dans le domaine des assurances de personnes pour l'année 2016.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

2.4.1. TITRES

	2015	2014
Créances marché monétaire	73'000	105'000
Obligations en CHF	65'840	45'966
Obligations en devises étrangères	6'422	9'700
Emprunts convertibles	607	608
Actions Suisse	29'196	18'579
Actions Étranger	608	700
Fonds immobilier	21'440	17'189
Matières premières	728	823
Dérivés	0	-11
Microcrédits	19'714	16'606
Total titres	217'555	215'160

Les titres englobent des placements affectés pour un montant de KCHF 4'563 (exercice précédent KCHF 4'660). Leur cession et l'utilisation des produits sont affectées.

2.4.2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	2015	2014
Prêts et hypothèques actives envers des tiers	585	597
Prêts et hypothèques actives envers des parties liées	536	1'500
Actifs provenant de la réserve des cotisations d'employeur	20'336	22'406
Total autres immobilisations financières	21'457	24'503
Total immobilisations financières	239'012	239'663

2.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Année 2015	Terrains	Bâtiments	Installations et agencements	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles							
01.01.15	19'229	370'716	8'220	20'615	18'841	743	438'364
Entrées	-	-1	524	10'983	1'347	93	12'946
Sorties	-63	-777	-291	-3	-1'986	-	-3'120
Reclassifications	-	3'488	-	-3'488	-	-	-
31.12.15	19'166	373'426	8'453	28'107	18'202	836	448'190
Corrections de valeur cumulées							
01.01.15	-	-188'413	-6'979	-	-13'071	-443	-208'906
Amortissements planifiés	-	-7'766	-543	-	-1'538	-157	-10'004
Sorties	-	507	291	-	1'989	-	2'787
31.12.15	-	-195'672	-7'231	-	-12'620	-600	-216'123
Valeurs comptables nettes							
01.01.15	19'229	182'303	1'241	20'615	5'770	300	229'458
31.12.15	19'166	177'754	1'222	28'107	5'582	236	232'067

Année 2014	Terrains	Bâtiments	Installations et agencements	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles							
01.01.14	20'106	365'790	8'140	20'225	17'375	1'283	432'919
Entrées	177	29	220	6'536	2'111	366	9'439
Sorties	-1'054	-1'188	-140	-61	-645	-906	-3'994
Reclassifications	-	6'085	-	-6'085	-	-	-
31.12.14	19'229	370'716	8'220	20'615	18'841	743	438'364
Corrections de valeur cumulées							
01.01.14	-	-180'687	-6'471	-	-12'019	-1'148	-200'325
Amortissements planifiés	-	-7'750	-709	-	-1'630	-140	-10'229
Sorties	-	24	201	-	578	845	1'648
31.12.14	-	-188'413	-6'979	-	-13'071	-443	-208'906
Valeurs comptables nettes							
01.01.14	20'106	185'103	1'669	20'225	5'356	135	232'594
31.12.14	19'229	182'303	1'241	20'615	5'770	300	229'458

Les immobilisations corporelles englobent des immobilisations affectées pour un montant de KCHF 2'110 (année précédente KCHF 2'152). Leur cession et leur utilisation sont limitées.

2.6. DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

	2015	2014
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	6'113	5'284
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers la Confédération, les cantons et les communes	537	1'245
Total des dettes résultant de livraisons et de prestations	6'650	6'529

2.7. AUTRES DETTES À COURT TERME

	2015	2014
Autres dettes envers des tiers	5'374	4'592
Autres dettes envers la Confédération, les cantons et les communes	8'598	4'773
Autres dettes envers des parties liées	915	1'146
Dépôts de tiers	0	5'476
Prêts de tiers	36	0
Total des autres dettes à court terme	14'923	15'987

L'augmentation des autres dettes à court terme envers la Confédération, les cantons et les communes résulte notamment de l'activité d'aide aux réfugiés. Au cours de l'exercice sous revue, le canton de Berne a effectué des paiements anticipés pour des prestations seulement fournies l'année suivante. Les dépôts de tiers ont été remboursés en 2015.

2.8. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

	2015	2014
Frais de chauffage et d'exploitation, acomptes	882	916
Comptes de régularisation passifs pour vacances / heures supplémentaires	1'946	1'708
Comptes de régularisation passifs envers l'institution de prévoyance	0	2'406
Autres comptes de régularisation passifs	3'892	4'313
Total comptes de régularisation passifs	6'720	9'343

En 2015, les comptes de régularisation passifs envers l'institution de prévoyance ont été utilisés pour augmenter les rentes des officiers.

2.9. DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

	2015	2014
Hypothèques Fondation Schwarz	5'600	5'600
Hypothèques cantons et communes	3'000	3'100
Total dettes financières à long terme	8'600	8'700

2.10. CONTRIBUTIONS DES POUVOIRS PUBLICS – IMMOBILIER

Année 2015	01.01.15	Entrées	Sorties	Dissolution	31.12.15
Confédération	6'327	-	-	-755	5'572
Cantons	12'334	25	-	-717	11'642
Communes	567	-	-	-75	492
Total	19'228	25	-	-1'547	17'706

Année 2014	01.01.14	Entrées	Sorties	Dissolution	31.12.14
Confédération	7'147	-	-	-820	6'327
Cantons	12'642	399	-	-707	12'334
Communes	643	-	-	-76	567
Total	20'432	399	-	-1'603	19'228

Etant donné que les contributions de la Confédération, des cantons et des communes à des investissements sont en recul, leur dissolution est supérieure aux entrées.

3. EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION (EN KCHF)

3.1. DONS

	2015	2014
Dons en général (y c. appel annuel)	15'736	14'991
Total dons non affectés	15'736	14'991
Dons Œuvre d'évangélisation (y c. membres)	8'396	8'290
Dons Œuvre sociale	1'137	1'431
Dons Aide aux réfugiés	233	17
Dons Brocante	104	16
Dons Mission & développement	1'458	1'412
Collecte des marmites (affectée aux activités sociales locales)	1'210	1'432
Total dons affectés	12'538	12'598
Total dons	28'274	27'589

3.2. HÉRITAGES/LEGS

	2015	2014
Héritages/legs affectés	6'085	10'087
Héritages/legs non affectés	6'735	5'873
Total héritages/legs	12'820	15'960

En raison de quelques gros héritages et legs, ces montants sont soumis à des fluctuations d'année en année.

3.3. CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

	2015	2014
Mandats de prestations publics Œuvre d'évangélisation	756	655
Mandats de prestations publics Œuvre sociale	32'141	32'068
Mandats de prestations publics Aide aux réfugiés	25'856	19'180
Contributions de la Confédération pour des projets de développement	994	719
Total contributions des pouvoirs publics	59'747	52'622

L'augmentation des contributions des pouvoirs publics résulte principalement de l'activité d'aide aux réfugiés, en raison de la forte progression des demandeurs d'asile en Suisse.

3.4. PRODUITS DE PRESTATIONS DE SERVICE

	2015	2014
Produits de prestations de service en général	700	601
Produits de prestations de service Œuvre d'évangélisation	3'101	3'123
Produits de prestations de service Œuvre sociale	56'114	55'470
Produits de prestations de service Aide aux réfugiés	2'985	1'591
Produits de prestations de service Brocante	1'448	1'314
Total produits de prestations de service	64'348	62'099

3.5. VENTE DE MARCHANDISES

	2015	2014
Vente de marchandises en général	6	31
Vente de marchandises Œuvre d'évangélisation	780	872
Vente de marchandises Œuvre sociale	4	3
Vente de marchandises Brocante	20'835	20'202
Total vente de marchandises	21'625	21'108

3.6. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2015	2014
Autres produits d'exploitation en général	971	1'088
Autres produits d'exploitation Œuvre d'évangélisation	1'695	1'621
Autres produits d'exploitation Œuvre sociale	1'787	1'201
Autres produits d'exploitation Aide aux réfugiés	310	280
Autres produits d'exploitation Brocante	289	354
Autres produits d'exploitation Immobilier	4'364	3'290
Total autres produits d'exploitation	9'416	7'834

Les autres produits d'exploitation Œuvre d'évangélisation comprennent principalement des recettes provenant de la location de logements de fonction à des officiers et de locaux de l'Œuvre d'évangélisation à des tiers.

Les autres produits d'exploitation Œuvre sociale comprennent principalement des recettes provenant de la location à des tiers de locaux d'institutions et des produits des ventes de cafétérias et de kiosques.

Les autres produits d'exploitation Immobilier comprennent principalement des recettes provenant de la location d'immeubles à usage mixte à des tiers ainsi que des produits de cessions. L'augmentation résulte de la vente de deux immeubles.

Total produits d'exploitation	196'230	187'212
--------------------------------------	----------------	----------------

3.7. CHARGES D'EXPLOITATION

2015

Activités	%	Total charges d'exploitation en KCHF	Contributions et donations versées	Charges de personnel	Charges d'exploitation	Amortissements
Œuvre d'évangélisation	14.9%	27'650	802	16'124	7'976	2'748
Œuvre sociale	49.1%	90'904	713	66'438	18'149	5'604
Aide aux réfugiés	14.9%	27'447	13'324	10'317	3'708	98
Brocante	10.9%	20'154	0	12'600	7'100	454
Mission & développement	2.7%	5'044	3'937	963	139	5
Autriche / Hongrie	0.3%	608	559	46	3	0
Biens immobiliers	0.8%	1'535	0	0	559	976
Total charges de projets	93.6%	173'342	19'335	106'488	37'634	9'885
Charge de collecte de fonds et de publicité générales	2.2%	4'112	0	747	3'365	0
Charges administratives	4.2%	7'689	0	5'635	1'935	119
Total charges administratives, de collecte de fonds et de publicité générales	6.4%	11'801	0	6'382	5'300	119
Total	100.0%	185'143	19'335	112'870	42'934	10'004

2014

Activités	%	Total charges d'exploitation en KCHF	Contributions et donations versées	Charges de personnel	Charges d'exploitation	Amortissements
Œuvre d'évangélisation	14.7%	26'173	641	14'254	8'542	2'736
Œuvre sociale	50.7%	90'028	765	65'152	18'412	5'699
Aide aux réfugiés	12.4%	22'016	10'378	7'767	3'786	85
Brocante	11.4%	20'306	0	12'815	7'023	468
Mission & développement	2.8%	5'018	3'736	1'141	133	8
Autriche / Hongrie	0.5%	864	827	36	1	0
Biens immobiliers	0.9%	1'603	0	0	550	1'053
Total charges de projets	93.4%	166'008	16'347	101'165	38'447	10'049
Charge de collecte de fonds et de publicité générales	2.4%	4'194	0	628	3'567	0
Charges administratives	4.2%	7'508	0	5'428	1'899	180
Total charges administratives, de collecte de fonds et de publicité générales	6.6%	11'702	0	6'056	5'466	180
Total	100.0%	177'710	16'347	107'221	43'913	10'229

MÉTHODE APPLIQUÉE POUR LES CHARGES ADMINISTRATIVES, LES CHARGES DE COLLECTE DE FONDS ET DE PUBLICITÉ GÉNÉRALES (Y COMPRIS LES CHARGES DE PERSONNEL).

La présentation de la structure de coûts de l'Armée du Salut Suisse se fonde sur la méthode de calcul des charges administratives de la fondation ZEWO.

Les charges de collecte de fonds et de publicité générales représentent les coûts de toutes les activités de la fondation pour la collecte de fonds.

Sont inscrites dans les charges administratives les dépenses qui contribuent seulement indirectement aux prestations de projets et de service de la fondation et ne sont pas directement perceptibles par le groupe cible.

Elles garantissent cependant la fonction de base de la fondation (Direction de l'Armée du Salut Suisse, gestion centrale des Finances et du Personnel, Communication et Direction des départements opérationnels de l'Œuvre d'évangélisation et de l'Œuvre sociale).

3.8. RÉSULTAT FINANCIER

	2015	2014
Produit des intérêts et dividendes	3'060	2'687
Produit des intérêts de prêts immobiliers internes	1'202	1'314
Gains sur cours	1'749	5'062
Intérêts débiteurs de tiers	-7	-11
Frais bancaires	-411	-343
Pertes sur cours	-2'147	-204
Résultat financier I	3'446	8'505
Charge d'intérêts de fonds affectés	-424	-474
Produit des intérêts de prêts immobiliers internes	-1'202	-1'314
Résultat financier II	1'820	6'717

Au moyen d'une large diversification des placements, la politique de placements de l'Armée du Salut Suisse a pour but d'assurer la sécurité, le rendement ainsi que le besoin de liquidités nécessaires.

Le résultat financier I montre le résultat financier incluant les produits provenant des liquidités et des prêts immobiliers internes (mais avant les rémunérations internes des fonds affectés). Ce résultat est déterminant pour le calcul de la performance.

3.9. VARIATION DU CAPITAL DES FONDS

	2015	2014
Prélèvements sur les fonds affectés	16'970	16'142
Attribution aux fonds affectés	-12'750	-32'237
Total variation du capital des fonds	4'220	-16'095

3.10. VARIATION DU CAPITAL LIÉ

	2015	2014
Prélèvements sur le capital lié	1'703	9'081
Attribution au capital lié	-14'688	-5'928
Total variation du capital lié	-12'985	3'153

3.11. VARIATION DU CAPITAL LIBRE

	2015	2014
Prélèvements sur le capital libre	422	0
Attribution au capital libre	-4'564	-3'277
Total variation du capital libre	-4'142	-3'277

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Sont réputées parties liées les organisations indépendantes sur le plan juridique, ainsi que les personnes physiques suivantes : l'Armée du Salut Autriche, l'Armée du Salut Hongrie, le Quartier Général international de l'Armée du Salut à Londres, la Fondation de prévoyance de l'Armée du Salut Suisse ainsi que les membres du Conseil stratégique et de la Direction. Les transactions avec des parties liées sont soumises aux mêmes conditions que les transactions avec des tiers.

Les transactions importantes suivantes avec des parties liées ont été effectuées (en KCHF) (pour les transactions avec la Fondation de prévoyance de l'Armée du Salut Suisse, cf. le point 4.7) :

	2015	2014
Contribution au Quartier Général international	195	189
Contribution au World Mission Fund	1'002	1'013
Contribution à l'Armée du Salut Autriche / Hongrie	608	864

La contribution au Quartier Général international de l'Armée du Salut sert à financer la Direction internationale de l'Armée du Salut à Londres. La contribution de l'Armée du Salut Suisse au World Mission Fund constitue une contribution de solidarité pour le co-financement de l'Armée du Salut dans ses Territoires à faibles revenus, principalement dans les pays du Sud.

En Suisse, l'Armée du Salut dépend d'une direction unique. À l'exception de l'indemnité du président du Conseil stratégique de KCHF 61 (exercice précédent: KCHF 55), les autres membres n'ont pas reçu d'indemnités monétaires pour leur mandat. Le total des coûts salariaux versés aux sept membres de la Direction s'élève à KCHF 711 (exercice précédent: KCHF 663). Ces montants comprennent les salaires bruts tels que mentionnés sur le certificat de salaire sans les allocations familiales, ainsi que toutes les cotisations sociales versées par l'employeur.

4.2. PRESTATIONS GRATUITES

L'Armée du Salut Suisse reçoit des denrées alimentaires, en particulier du lait en poudre pour l'aide d'urgence. Les dons en nature de la Confédération, sous forme de produits laitiers sont comptabilisés à la valeur marchande (KCHF 332 contre 241 pour l'exercice précédent) dans les présents comptes annuels consolidés. En outre, les Postes, les établissements sociaux, l'aide aux réfugiés et le Service des prisons ont reçu des dons en nature d'un montant de KCHF 1'146 (exercice précédent: KCHF 931). Les marchandises reçues par les brocantes de l'Armée du Salut ne sont pas portées au bilan, mais figurent dans les comptes annuels consolidés à la rubrique « Vente de marchandises Brocante » au moment de leur vente.

Le travail bénévole des membres et amis de l'Armée du Salut est essentiel à l'accomplissement de la mission de l'Armée du Salut. Lors de l'exercice sous revue, 40'766 jours ont été accomplis bénévolement dans l'œuvre d'évangélisation (exercice précédent: 52'110 jours), 816 jours dans l'œuvre sociale (exercice précédent: 584 jours), 1'500 jours dans l'aide aux réfugiés (exercice précédent: 625 jours), 148 jours dans Mission & développement (exercice précédent: 360 jours) et 4'998 jours dans les brocantes (exercice précédent: 1'357 jours).

4.3. RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport annuel détaillé de l'Armée du Salut Suisse fait office de rapport de performance.

4.4. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Il n'existe aucun engagement conditionnel. Lors de l'exercice précédent, la Fondation Armée du Salut Suisse s'est portée garante de l'Armée du Salut Autriche à hauteur de KCHF 33 envers la Bank Austria pour un crédit bancaire alloué en relation avec la transformation du Foyer pour hommes de Vienne.

4.5. ACTIFS MIS EN GAGE ET TYPE DE GAGE

Les comptes annuels consolidés incluent des immeubles grevés par des restrictions à la propriété foncière à hauteur de KCHF 72'136 (exercice précédent: KCHF 75'483). L'Armée du Salut a constitué des hypothèques et des cédulas hypothécaires pour un montant de KCHF 20'069 (exercice précédent: KCHF 20'069) sur ces immeubles à titre de sûreté envers des tiers et les pouvoirs publics.

4.6. CONTRATS PLURIANNUELS

Lors de l'exercice sous revue, l'Armée du Salut Suisse possède des engagements non inscrits au bilan d'un montant de KCHF 15'041 (exercice précédent: KCHF 13'089) relatifs à des contrats dont le délai de résiliation est supérieur à un an. Il s'agit pour l'essentiel de contrats de bail à long terme. Les échéances de ces engagements sont les suivantes :

2016	2017	2018	2019	2020	> 5 ans	Total
4'179	3'913	2'607	1'812	1'279	1'251	15'041

4.7. INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renoncia-tion à l'utilisation	Bilan	Consti-tution pour	Utilisation	Bilan	Résultats de la RCE dans les charges de personnel	
	31.12.15	2015	31.12.15	2015	2015	31.12.14	2015	2014
Fondation de prévoyance Armée du Salut Suisse	20'336	0	20'336	336	2'406	22'406	0	0

La réserve de cotisation d'employeur d'un montant de KCHF 20'336 sera consacrée à des versements ordinaires de cotisations à la Fondation de prévoyance.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couv. / découvert	Participation économique de l'entité	Variation par rapport à l'exercice précédent	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.15	31.12.15			31.12.14	2015
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	9'620	9'620	8'179

Il n'existe pas d'avantage économique ni d'engagement économique liés à l'institution de prévoyance à porter au bilan, selon la définition de la norme Swiss GAAP RPC 16.

4.8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À notre connaissance, aucun événement important pouvant avoir une influence sur les comptes annuels 2015 consolidés ne s'est produit après la date de clôture.

Les comptes annuels 2015 consolidés ont été approuvés par l'organe compétent début juin 2016.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT SUISSE, BERNE



Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Fondation Armée du Salut Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des

comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiffr. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Rolf Johner
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Berne, le 3 juin 2016

Michael Brügger
Expert-réviseur



IMPRESSUM

Armée du Salut

Edition Suisse, Autriche, Hongrie



Responsable
Coordination

Graphisme, Layout et Impression

William Booth, fondateur / Général André Cox, Chef mondial

Chef de territoire: Commissaire Massimo Paone
Armée du Salut, Laupenstrasse 5, 3001 Berne
armedusalut.ch
GCP 30-444222-5

Andreas Stettler
Daniel Oester

Rub Media SA, Wabern, rubmedia.ch